



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 17 juin 2015**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'approvisionnement - 1150240001

Conclure avec la firme Embouteillage Ceto inc. une entente-cadre collective 36 mois avec une possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture sur demande de bouteilles d'eau en format de 4 litres, requises principalement lors de situations d'urgence - Appel d'offres public 15-14163 (3 soumissionnaires) (Montant estimé : 104 748 \$)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.002 Contrat de services professionnels

CE Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1153501001

Accorder un contrat de services professionnels à Arkéos inc. pour la réalisation des interventions archéologiques lors des travaux de construction du trottoir est de la rue Peel dans le cadre du réaménagement de la place du Canada nord - Somme maximale de 201 361,66 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14233 (2 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.003 Contrat de services professionnels

CE Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1156281001

Accorder un contrat à Stantec Expert-conseils ltée, pour la fourniture de services professionnels en ingénierie, pour la mise aux normes des dispositifs antirefoulement des 6 usines de production d'eau potable - Somme maximale de 209 686,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14326 (2 soumissionnaires) - Approuver une convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.004 Contrat de services professionnels

CE Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement - 1156850003

Accorder un contrat de services professionnels à Simo Management Inc., pour l'inspection de puits d'accès par caméra 360 degrés dans le cadre des projets de construction, de reconstruction, ou de modification du réseau souterrain de la CSEM - Dépense de 232 824,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1586 (2 soumissionnaires)

20.005 Immeuble - Location

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1155840006

Approuver l'ajout au bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal d'un terrain situé entre les rues Saint-Jacques et Notre-Dame (lot 1 180 954) désigné comme étant le « Parc 415 »

20.006 Immeuble - Location

CE Service de la culture - 1150552003

Approuver le contrat de prêt, à titre gratuit, du local Pavillon d'accueil de l'Éco-centre Saint-Michel situé au rez-de-chaussée de l'immeuble du 2475, rue des Regrattiers à l'organisme la Cité des arts du cirque (TOHU) pour une période de 6 mois, à compter du 1er juin

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du complexe environnemental Saint-Michel

20.007 Immeuble - Servitude

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1124435002

Approuver un projet d'acte par lequel les sociétés 7829329 Canada inc., 7829361 Canada inc. et 7829337 Canada inc. accordent, sans contrepartie, une servitude d'utilités publiques et de passage piétonnier, en faveur de la Ville, sur une parcelle de terrain située au nord-est de la rue d'Iberville et au nord-ouest du boulevard Saint-Joseph Est, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

30 – Administration et finances

30.001 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Service de la culture - 1153617001

Accepter le revenu supplémentaire de 17 700 \$, avant taxes, provenant de Montréal en histoire, pour agir en tant que partenaire d'expertise en contenus historiques et, à ce titre, s'assurer de la validité des contenus historiques diffusés dans le cadre des projets « Cité mémoire » et des circuits de l'application mobile, en tenant compte des savoirs et sources disponibles, autoriser une dépense supplémentaire de 17 700 \$ pour couvrir les coûts occasionnés par ce projet et entériner l'entente signée par le directeur général de Montréal en histoire et par le chef de section, Centre d'histoire de Montréal, établissant les modalités de la collaboration entre la Ville de Montréal (Centre d'histoire de Montréal) et Montréal en histoire

30.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.003 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service des communications - 1156995001

Autoriser un virement budgétaire de 55 000 \$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service des communications, afin de faciliter l'atteinte des objectifs liés au Plan de l'Eau de Montréal pour l'année 2015

Compétence d'agglomération : Acte mixte

30.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne un règlement de litige. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne un règlement de litige. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

50 – Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

50.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

60 – Information

60.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

60.002 Dépôt

CE Service du greffe - 1156994001

Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise sur l'Étude de l'élargissement de la portée de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics (RLRQ, c. A-2.01) et des modifications à la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	17
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	1



Dossier # : 1150240001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Biens_services_projets majeurs
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Embouteillage Ceto inc. une entente-cadre collective de trente-six (36) mois avec une possibilité d'une prolongation de douze (12) mois, pour la fourniture sur demande de bouteilles d'eau en format de quatre (4) litres, requises principalement lors de situations d'urgence suite à l'appel d'offres public # 15-14163 (3 soumissionnaires) (Montant approximatif de 104 748,00 \$).

Il est recommandé au comité exécutif :

1. de conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois (36) avec une possibilité d'une prolongation de douze (12) mois, pour la fourniture sur demande de bouteilles d'eau en format de quatre (4) litres, requises principalement lors de situations d'urgence.
2. d'accorder à la firme Embouteillage Ceto inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cet fin aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres 15-14163 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur.
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-06-02 11:12

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1150240001**

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Biens_services_projets majeurs
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Embouteillage Ceto inc. une entente-cadre collective de trente-six (36) mois avec une possibilité d'une prolongation de douze (12) mois, pour la fourniture sur demande de bouteilles d'eau en format de quatre (4) litres, requises principalement lors de situations d'urgence suite à l'appel d'offres public # 15-14163 (3 soumissionnaires) (Montant approximatif de 104 748,00 \$).

CONTENU

CONTEXTE

La Ville doit souvent fournir de l'eau potable aux citoyens lors de situations d'urgence ou autre (bris de conduite d'eau, contamination des conduites d'eau, panne, gel, etc.). Pour ce faire, une entente-cadre est négociée afin d'assurer la disponibilité d'eau embouteillé ainsi que la distribution aux citoyens dans les délais les plus courts et le tout à un prix avantageux pour la Ville.

Ce type de situations survient généralement de façon imprévisible. Le fournisseur doit donc être capable d'effectuer la livraison rapidement en différents lieux et heures selon les demandes. Les quantités requises varient en fonction de la nature et de la durée de l'événement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1169 - 1^{er} avril 2012 - Conclure une entente-cadre, d'une durée de 2 ans avec la firme Labrador Laurentienne inc. pour la fourniture sur demande de bouteilles d'eau en format de 4 litres requises principalement lors de situations d'urgence (Montant estimé 165 000,00 \$) ;

CE09 2013 - 2 décembre 2009 - Conclure une entente-cadre collective d'une durée de 2 ans avec Société Laurentides pour la fourniture sur demande de bouteilles d'eau en format de 4 litres pour les situations d'urgence (montant estimé à 155 250,00 \$) .

DESCRIPTION

Conclure un entente-cadre pour la fourniture, sur demande, de bouteilles d'eau en format 4 litres, lors de situations d'urgence. Cette entente-cadre sera valide pour une période de trente-six (36) mois à partir de la date de son entrée en vigueur. Toutefois, avant la fin de sa période de validité et suite à un accord entre les deux parties, la Ville pourra se prévaloir de l'option de prolongation prévue à l'appel d'offres public 15-14163, pour une période de

douze (12) mois, selon les mêmes termes et conditions.

Le marché de l'eau embouteillée (grand format) étant méconnu et aussi afin d'éviter de payer le prix fort pour un produit de marque, nous avons lancé l'appel d'offres sur le marché public afin d'attirer l'intérêt des entreprises qui embouteillent l'eau pour différentes bannières. L'appel d'offres étant pour trente-six (36) mois avec une possibilité de prolongation de douze (12) mois, nous permet d'obtenir un meilleur prix.

JUSTIFICATION

Certains événements imprévisibles peuvent nécessiter la distribution d'eau potable aux citoyens de la Ville et parfois en quantités importantes. La conclusion de l'entente-cadre permettra d'en assurer un approvisionnement rapide, selon la quantité requise tout en bénéficiant de prix compétitifs et évitant les délais administratifs et légaux attribuables aux processus d'appels d'offres ponctuels.

Afin d'assurer un meilleur prix, tel que fait au dernier appel d'offre 12-12175, les quantités minimales de commande restent à la palette pleine, soit 48 boîtes de 4 contenants de 4 litres par palette, ou par remorque complète, soit 26 palettes.

Firmes soumissionnaires	Prix soumissionné	Total
Embouteillage Ceto inc.	104 748,00 \$	104 748,00 \$
Aquaterra Corporation	163 125,00 \$	163 125,00 \$
Extra Multi-Ressources	215 760,00 \$	215 760,00 \$
Dernière estimation réalisée		115 500,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>((total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions))</i>		161 211,00 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>		53,91 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>		111 012,00 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>		105,98 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>		- 10 752,00 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>		- 9,30 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>		58 377,00 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>		55,73 %

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 115 500,00\$ pour les trente-six (36) prochains mois. Cette estimation est basée sur les prix obtenus lors de l'appel d'offres précédent, majorés de 2% et multipliés par les quantités estimés. Les prix obtenus pour l'appel d'offres 15-14163 sont de 4,44 \$ / boîte de 4 X 4 litres pour les commandes à la palettes complète (livraison incluse) et de 3,80 \$ / boîte de 4 X 4 litres

pour les commandes à la remorque complète (livraison incluse) ou lorsque la Ville fait la cueillette des palettes chez le fournisseur. Le prix moyen est donc de 4,12\$. Celui-ci est identique au prix moyen du dernier appel d'offres de 2012. Aucune commande en dessous d'une palette ne pourra être demandée.

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture de bouteilles d'eau en format de 4 litres. Les achats seront effectués au fur et à mesure des besoins des utilisateurs. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédits. Les arrondissements et les services corporatifs pourront faire appel à cette entente-cadre. Elle pourrait donc encourir des dépenses d'agglomération. Selon l'application de la TPS/TVQ aux ventes d'eau, aucune taxe n'est applicable pour la vente de bouteilles d'eau de format 4 litres.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette entente-cadre permettra une efficacité en temps de réponse aux situations d'urgence afin de fournir rapidement de l'eau potable aux citoyens et assurera a une stabilité d'approvisionnement et de prix.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion de l'entente et des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission d'une entente-cadre suite à l'adoption de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Direction générale adjointe – Services institutionnels – Service de l'approvisionnement

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres public n° 15-14163

Titre : Fourniture d'eau embouteillée format 4 litres pour situations d'urgence

Date de lancement : 28 janvier 2015

Date d'ouverture : 16 février 2015

Preneur(s) du cahier des charges (6) :

Ø Amaro

Ø Aquaterra Corporation

- Ø Embouteillage Ceto inc.
- Ø Extra Multi Ressources
- Ø Union des municipalités du Québec
- Ø Ville de Gatineau

Soumissionnaire(s) (3) :

- Ø Aquaterra Corporation
- Ø Embouteillage Ceto inc.
- Ø Extra Multi Ressources

Désistement(s) (3) :

- Ø Amaro (Délais de livraison hors d'atteinte)
- Ø Union des municipalités du Québec (Pour consultation)
- Ø Ville de Gatineau (Pour consultation)

Le processus d'appel d'offres public et le présent dossier sont conformes aux encadrements administratifs suivants :

- Ø Les politiques, les règlements et les encadrements administratifs en vigueur à la Ville de Montréal;
- Ø La politique de gestion contractuelle et à la politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal;
- Ø L'encadrement «Confidentialité des estimations des contrats».

Analyse des soumissions :

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et de la fraude).

Lors de la vérification administrative des soumissions reçues, nous constatons que les firmes ne se trouvent pas sur la liste des entreprises non admissibles du RENA, ni sur celle du DGEQ, et la vérification au Registre des entreprises du Québec confirme que ses actionnaires et administrateurs ne figurent pas sur la liste des personnes devant être déclarées non conformes (LPNC) en vertu de l'article 2.2 de la Politique de gestion contractuelle de la ville de Montréal. Il est à noter qu'une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) n'est pas nécessaire pour le présent contrat. Ces vérifications ont été effectuées le 27 février 2015.

Tableau de prix :

Voir pièce jointe

Montant total de l'offre :

Prenez note que selon l'application de la TPS/TVH aux ventes d'eau, aucune taxe n'est applicable sur la vente d'eau en format 4 litres.

104 748,00 \$ + 0,00 \$ TPS (5%) + 0,00 \$ TVQ (9.975%) = **104 748,00\$**

La clause 8 « Méthode d'adjudication » des clauses particulières indique que la Ville s'assure de la conformité de la soumission et octroie le contrat en entier au plus bas soumissionnaire conforme.

Adjudicataire recommandé :

D'accorder à la firme, « Embouteillage Ceto inc. », le contrat d'un montant approximatif de **104 748,00 \$ non taxable**, pour la fourniture d'eau embouteillée format 4 litres pour les situations d'urgence, conformément à l'appel d'offres public no 15-14163.

Note : L'établissement de l'imputation budgétaire et des calculs s'y référant (taxes, financement, ristournes, etc.) relève du service demandeur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie LEBLANC
Agent(e) d'approvisionnement niveau 2

ENDOSSÉ PAR

Denis LECLERC
Chef de section

Le : 2015-05-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre TRUDEL
Directeur de l'approvisionnement
Tél : 514 868 4433
Approuvé le : 2015-05-31



Dossier # : 1153501001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Arkéos inc. pour la réalisation des interventions archéologiques lors des travaux de construction du trottoir est de la rue Peel dans le cadre du réaménagement de la place du Canada nord pour une somme maximale de 201 361,66 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 15-14233 - Deux soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel Arkéos inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation des interventions archéologiques lors des travaux de construction du trottoir est de la rue Peel dans le cadre du réaménagement de la place du Canada nord, pour une somme de 201 361,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14233 et selon les conditions stipulées au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-06-05 11:33

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1153501001**

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Arkéos inc. pour la réalisation des interventions archéologiques lors des travaux de construction du trottoir est de la rue Peel dans le cadre du réaménagement de la place du Canada nord pour une somme maximale de 201 361,66 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 15-14233 - Deux soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de construction du trottoir du côté est de la rue Peel s'insère dans un projet global de réaménagement du Square Dorchester et de la place du Canada ainsi que des rues adjacentes. Ce projet de construction a été séparé de l'ensemble du projet d'aménagement pour faire l'objet d'un sommaire décisionnel spécifique, puisque les plans de construction de 2012 qui ont servi lors de l'octroi de contrat en archéologie différaient de beaucoup de ceux utilisés lors de l'octroi de contrat de construction, en 2014. En effet, les niveaux d'excavation se sont avérés beaucoup plus profonds étant donné l'ajout d'un égout sous le trottoir, ce qui ne correspondait plus à la réalité de l'appel d'offre de 2012. Pour ces raisons, il fut décidé d'octroyer un mandat distinct en services professionnels pour la réalisation d'Interventions archéologiques dans le cadre de la construction du trottoir du côté est de la rue Peel.

Depuis 2009, plusieurs interventions archéologiques y ont été réalisées notamment :

Projets réalisés

2009-2010	Travaux de réaménagement du square Dorchester - Inventaire, fouilles et supervision archéologique
2009	Travaux de reconstruction du réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) - Fouilles et supervision archéologique
2012	Travaux de réaménagement de la place du Canada nord (non débutés) - Sondages archéologiques préalables à la place du Canada nord
2013	Réfection des conduites d'eau principale et secondaire dans la rue de la Cathédrale - Fouilles et supervision archéologiques

2014-2015	Travaux de réaménagement de la place du Canada nord Travaux de reconstruction de la rue de la Cathédrale - Fouilles et supervision archéologiques
-----------	---

Projet en cours

2015	Travaux de réaménagement de la place du Canada nord (suite) - Fouilles et supervision archéologiques
------	---

Projet en octroi de contrat (le présent Sommaire décisionnel)

2015	Travaux de construction du trottoir est de la rue Peel - Fouilles et supervision archéologique
------	---

Projets à venir

2016	Travaux de réaménagement de la partie nord du square Dorchester (secteur de la vespasienne) - Aucune intervention archéologique requise
2017	Travaux de réaménagement de la rue De La Gauchetière - Aucune intervention archéologique requise

En vertu de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec, lorsque des interventions sur le territoire de la Ville de Montréal font appel à des travaux en sous-sol, des mesures de protection des ressources archéologiques doivent être appliquées. Le présent octroi de contrat de services professionnels en archéologie a pour objectif de réaliser les interventions archéologiques requises lors des travaux de construction du trottoir est de la rue Peel, entre le boulevard René-Lévesque et la rue De La Gauchetière, afin de prévenir la destruction irréversible des ressources archéologiques en place (sépultures, vestiges, couches associées).

Le Service de l'approvisionnement a publié l'appel d'offres public le 22 avril 2015 (#15-14233) dans le quotidien *La Presse* de Montréal, dans le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO), ainsi que sur le site Internet de la Ville de Montréal. Les soumissions ont été reçues le 11 mai 2015. La durée de publication a été de vingt (20) jours, ce qui est conforme au délai minimal de dix-sept (17) jours requis par la Loi sur les cités et villes. Les soumissions sont valides pendant les cent quatre-vingts (180) jours qui suivent leur date d'ouverture, soit jusqu'au 6 novembre 2015. Un addenda a été publié le 7 mai 2015 afin de retirer de l'appel d'offres les travaux d'installation des bases de lampadaire et conduits de la CSEM.

Les travaux de construction du trottoir est de la rue Peel visent un secteur comportant un potentiel archéologique important :

Le potentiel archéologique du trottoir est de la rue Peel est principalement relié à la présence de l'ancien cimetière catholique dit cimetière Saint-Antoine et des bâtiments rattachés à ce lieu (site archéologique BiFj-37 - secteur d'intérêt à fort potentiel archéologique). Le cimetière couvre la totalité du square Dorchester et de la place du Canada ainsi qu'une grande partie des rues Metcalfe, de la Cathédrale et Peel, et du boulevard René-Lévesque. D'après les documents historiques, il compte de 40 000 à 50 000 individus inhumés entre 1799 et 1854 et, malgré les exhumations et la construction d'infrastructures souterraines dans les rues, il demeure relativement intact aujourd'hui. En effet, deux phases d'inventaire archéologique réalisées en 2000 et 2001 ainsi que des interventions archéologiques (inventaire, supervision et fouilles) en 2009, 2012, 2013 et 2014 ont permis de diagnostiquer la présence et l'excellent état de conservation des sépultures du cimetière dans les deux espaces publics et dans les rues. Ce patrimoine archéologique funéraire mérite toute l'attention et la protection nécessaire aux lieux

d'inhumation. Outre la présence de sépultures, certains objets tels que des pierres tombales et des objets funéraires, de même que des traces d'éléments du paysage d'origine pourraient y être découverts (ruisseau, marécage, terrasse, etc.).

Réaménagement des espaces publics

L'approche de la Ville découle du « Plan stratégique de restauration » rédigé en 2002 et vise à prendre en compte la présence du cimetière dans le projet d'aménagement du square Dorchester, de la place du Canada et des rues adjacentes. Le projet a donc été dessiné et réalisé en remblais en concertation entre différents spécialistes (architectes, architectes du paysage, urbanistes, archéologues, entrepreneurs, services de la Ville, etc.), afin de conserver *in situ* la quasi-totalité du cimetière, minimisant ainsi l'impact des travaux de construction et d'aménagement sur les sépultures. L'approche de la Ville vise également à mettre en valeur le cimetière à l'intérieur du projet d'aménagement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0519 - 27 novembre 2014 - Autoriser une dépense additionnelle de 218 788,11 \$, taxes incluses, pour la réalisation des interventions archéologiques dans le cadre du réaménagement de la place du Canada nord / Approuver un projet d'addenda n° 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Ethnoscop inc. (CG12 0362), majorant ainsi le montant total du contrat de 632 307,31 \$, taxes incluses, à 851 095,42 \$, taxes incluses.

CG14 0142 - 27 mars 2014 - Approuver un projet d'addenda modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Ethnoscop inc. (CG12 0362) pour la réalisation des interventions archéologiques dans le cadre du réaménagement de la place du Canada nord, relativement à la durée des travaux.

CM14 0236 - 24 mars 2014 - Accorder un contrat à Ceveco inc. pour le réaménagement de la place du Canada pour une somme maximale de 9 267 232,24 \$, taxes incluses - Dépense totale de 10 008 610,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-6548 (4 soum.).

CE13 0404 - 10 avril 2013 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour le réaménagement de la place du Canada dans l'arrondissement de Ville-Marie.

CG12 0362 - 27 septembre 2012 - Accorder un contrat de services professionnels à Ethnoscop inc. pour la réalisation des interventions archéologiques dans le cadre du réaménagement de la place du Canada nord pour une somme maximale de 632 307,31 \$, taxes incluses - Appel d'offres public n° 12-12153 - un soumissionnaire / Approuver un projet de convention à cette fin.

CE12 1337 - 15 août 2012 - Ne pas donner suite à l'appel d'offres public 6334 (Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour le réaménagement de la place du Canada).

CE12 0601 - 9 mai 2012 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services professionnels d'une firme spécialisée en archéologie pour la réalisation des interventions archéologiques dans le cadre du réaménagement de la place du Canada nord.

CE12 0512 - 11 avril 2012 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour le réaménagement de la place du Canada (6334).

CG09 0440 - 24 septembre 2009 - Approuver la programmation supplémentaire de projets liés au protocole d'entente de 140 M\$ avec le gouvernement du Québec pour les projets inclus dans la stratégie *Imaginer-Réaliser Montréal 2025* pour les projets de

réaménagement de la place du Canada et du square Dorchester, de la Société des arts technologiques (S.A.T.) et de la Maison du développement durable.

DESCRIPTION

Le mandat principal consiste à réaliser les interventions archéologiques au terrain et à procéder à l'analyse des données et à la rédaction du rapport. Plus spécifiquement, le mandat consiste à amorcer le plus tôt possible les interventions archéologiques au terrain (fouilles et supervision) avec les travaux de construction du trottoir est de la rue Peel.

Travaux préparatoires

Des travaux préparatoires sont requis afin de prendre connaissance de la documentation existante et de procéder à la superposition des données historiques et des plans d'aménagement sur la trame actuelle des rues (localisation de l'ancien cimetière Saint-Antoine, des services d'utilité publique existants, etc.). Ces activités permettront d'arpenter les aires d'interventions archéologiques (fouilles et supervision) et de veiller à ce que tout le matériel pour débiter les interventions archéologiques soit en place.

Fouilles archéologiques préalables

Compte tenu de l'intérêt scientifique et de l'excellent état de conservation du site archéologique du cimetière Saint-Antoine, des fouilles archéologiques doivent être réalisées préalablement aux travaux de construction du trottoir est de la rue Peel, afin de prélever et documenter les ressources archéologiques en place (sépultures, vestiges, couches associées).

Supervision archéologique

Une supervision archéologique des travaux d'excavation de l'entrepreneur est requise dans les zones à potentiel archéologique qui ne nécessitent pas nécessairement de fouilles.

Analyse des données et rédaction du rapport

Le rapport doit faire état des découvertes et de leurs conditions de conservation et être conforme à la Réglementation sur la recherche archéologique en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.

Mode de rémunération

Le paiement des honoraires professionnels se fera sur présentation de factures selon les modalités suivantes :

- un versement de départ d'un montant de QUARANTE MILLE DOLLARS (40 000 \$) dans les trente (30) jours de la signature de la convention;
- des versements consécutifs seront payés sur présentation de factures et de pièces justificatives;
- un montant de VINGT MILLE DOLLARS (20 000 \$) sera réservé et payé au dépôt du rapport d'intervention archéologique en version finale, du dossier technique et des pièces justificatives.

JUSTIFICATION

Le Service de l'approvisionnement a lancé l'appel d'offres public le 22 avril 2015 (#15-14233). Deux (2) firmes ont pris possession du devis et ont soumissionné : Ethnoscop inc. et Arkéos inc. Les deux (2) firmes ont été jugées conformes. La rencontre du comité de sélection s'est déroulée le mardi 19 mai 2015. Les deux (2) firmes ont reçu la note de

passage. Suite à l'ouverture de l'enveloppe de prix, la firme Arkéos inc. a été retenue.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autre (préciser)	Total (taxes incluses)
Arkéos inc.	85,0 %	6,70	201 361,66 \$		201 361,66 \$
Ethnoscop inc.	87,3 %	6,56	209 486,46 \$		209 486,46 \$
Dernière estimation réalisée (Ville)			180 000,00 \$		180 000,00 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)					21 361,66 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)					11,87 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (\$)					8 124,80 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (%)					4,03 %

L'estimation des professionnels de la Ville, d'un montant de 180 000 \$, taxes incluses, a été établie selon les taux horaires appliqués sur des contrats similaires au cours des dernières années et sur une base de 0,40 sépulture aux deux mètres carrés. Le prix de base fourni par Arkéos inc. dans son offre de service est supérieur de 21 361,66 \$, ce qui représente un écart de 11,87 %. Cette différence s'explique par une évaluation supérieure du temps consacré au terrain et, surtout, à la rédaction du rapport d'interventions archéologiques par la firme Arkéos inc. Cette firme a obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis dans l'offre et elle a été retenue pour recommandation par le comité de sélection.

L'adjudicataire n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF (Autorité des marchés financiers) dans le cadre du présent mandat. Une vérification effectuée le 22 mai 2015 confirme que l'adjudicataire ne détient pas une telle autorisation (voir l'intervention du Service de l'approvisionnement).

Une vérification effectuée le 22 mai 2015 a permis de valider le fait que l'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles). Il appert également que l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat totalisera la somme maximale de 201 361,66 \$, taxes incluses. Les crédits requis pour donner suite à ce dossier proviendront du PTI du Service de la mise en valeur du territoire (projet 36201- réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada nord). Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces interventions archéologiques contribueront à assurer la protection *in situ* du patrimoine archéologique, en l'occurrence les sépultures du cimetière Saint-Antoine (1799-1854).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Ce contrat de services professionnels permettra de réaliser les interventions archéologiques lors des travaux de construction du trottoir est de la rue Peel dans le respect de l'approche de la Ville découlant du « Plan stratégique de restauration » de 2002 et visant à prendre en compte la présence du cimetière dans l'ensemble du projet de construction et d'aménagement du square Dorchester, de la place du Canada nord et des rues adjacentes;
- Ces interventions archéologiques contribueront à assurer la protection *in situ* du patrimoine archéologique, en l'occurrence les sépultures du cimetière Saint-Antoine (1799-1854).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En accord avec la stratégie de communication déjà approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 17 juin 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Tanya DUPUIS)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Claudette LEBLOND)

Avis favorable avec commentaires :
Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction (Jacques BEAULIEU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

François BÉLANGER
archéologue

ENDOSSÉ PAR

Nathalie M MARTIN
Chef de division

Le : 2015-05-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2015-06-03

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Nancy SHOIRY
Directrice - Service de la mise en valeur du
territoire

Approuvé le : 2015-06-04



Dossier # : 1156281001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Stantec Expert-conseils ltée, pour la fourniture de services professionnels en ingénierie, pour la mise aux normes des dispositifs antirefoulement (DAR) des six (6) usines de production d'eau potable, pour une somme maximale de 209 686,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14326 - (2 soumissionnaires) - Approuver une convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel Stantec Experts-conseils ltée, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels en ingénierie, pour la mise aux normes des dispositifs antirefoulement (DAR) des six (6) usines de production d'eau potable, pour une somme maximale de 209 686,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14326 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-06-05 11:23

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1156281001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Stantec Expert-conseils ltée, pour la fourniture de services professionnels en ingénierie, pour la mise aux normes des dispositifs antirefoulement (DAR) des six (6) usines de production d'eau potable, pour une somme maximale de 209 686,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14326 - (2 soumissionnaires) - Approuver une convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

Les différents bâtiments qui occupent les sites des usines Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Lachine, Pierrefonds, Dorval et Pointe-Claire sont équipés de dispositifs antirefoulement (DAR). Ces dispositifs servent à empêcher l'entrée d'eau non potable ou autres substances susceptibles de contaminer l'eau, notamment par les raccordements aux réseaux d'alimentation en eau potable.

La Ville a reçu un avis de correction de la part de la Régie du bâtiment du Québec, dans lequel elle nous a signifié la nécessité de rendre conforme la sélection, l'installation et l'entretien de ces dispositifs antirefoulement à la norme CSA-B64.10-01, dernière version pour toutes ces usines d'eau potable. Une inspection de ces dispositifs a été effectuée afin de déterminer s'ils devaient être restaurés, remplacés ou bonifiés.

La Direction de l'eau potable (DEP), sollicite les services professionnels d'une firme d'ingénierie pour l'aider à réaliser la mise en conformité des dispositifs antirefoulement des six (6) usines de production d'eau potable de la Ville de Montréal sur le territoire de l'agglomération.

L'appel d'offres 15-14326 a été publié du 30 mars 2015 au 20 avril 2015. L'annonce de l'appel d'offres a été publiée dans le journal La Presse le 30 mars 2014 et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de la publication a été de vingt-trois (23) jours de calendrier. Les soumissions sont valides durant cent quatre-vingt (180) jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 16 octobre 2015. Aucun addenda n'a été émis.

Étapes terminées :

	Date de début	Date de fin
Rapport d'évaluation des dispositifs antirefoulement (DAR) à quatre (4) usines de production d'eau potable - rapport produit et rédigé par AECOM Consultants Inc.- CG09 0309 - Contrat 2009-22	Août 2012	Janvier 2013

Étape faisant l'objet du présent dossier :

	Date de début	Date de fin
Services professionnels pour les services en ingénierie (génie civil, mécanique et plomberie) pour la préparation de plans, devis et la surveillance de travaux dans le cadre du projet de la mise en conformité des DAR pour la protection de l'eau potable des six (6) usines de production d'eau potable	Juin 2015	Juin 2018

Étapes à venir :

	Date de début	Date de fin
Appel d'offres et octroi d'un contrat pour les travaux de fourniture et d'installation des DAR pour la protection de l'eau potable des six (6) usines de production d'eau potable	Janvier 2016	Juin 2018

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG09 0309 - 27 août 2009 - Approuver les projets de conventions avec le Consortium Cima+ / Dessau et AECOM Tecslut inc pour les services professionnels d'ingénierie relatifs aux conduites principales d'aqueduc, aux usines de production d'eau potable, aux réservoirs et aux stations de pompage - Dépense totale de 5 869 500 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 09-11035 (5 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat de services professionnels en ingénierie d'une durée maximale de quarante-huit mois (48) à Stantec Experts-conseils ltée, pour la mise en conformité aux normes des DAR pour les six (6) usines de production d'eau potable. Le mandat de services professionnels d'ingénierie inclut entre autres :

- la réalisation d'études préparatoires incluant les plans de localisation des DAR;
- la préparation de plans et devis pour la fourniture et l'installation des DAR;
- la surveillance bureau des travaux;
- la surveillance et les services durant la construction;
- le contrôle qualité sur le chantier;
- la préparation des manuels d'opération et d'entretien;
- la formation;
- l'assistance technique durant le chantier.

La rémunération des professionnels pour la prestation des services prévus à la présente convention sera calculée sur une base horaire selon les taux horaires présentés dans l'offre

de services pour la surveillance bureau, de chantier et la formation ou sur un pourcentage de la valeur des travaux pour la confection des plans, devis et manuels. Le mandat inclut les recevables (plans, devis et manuels d'opération et entretien) ainsi que la surveillance de bureau, de chantier et la formation. La rémunération sera donc appliquée différemment selon le cas.

Compte tenu de l'envergure du projet et de la nature complexe et exhaustive des services professionnels requis, il est proposé de retenir les services professionnels pour la réalisation des plans et du devis, ainsi que la gestion et la surveillance des travaux requis. Ces services professionnels sont nécessaires pour mener à bon terme le futur contrat de fourniture et d'installation des DAR pour les six usines de production d'eau potable de l'agglomération.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public, il y a eu sept (7) preneurs du cahier des charges sur le site SEAO et deux (2) soumissions ont été déposées. Cinq (5) entreprises n'ont pas déposé d'offre. La liste des preneurs du cahier des charges ainsi que les motifs de désistement, lorsque ceux-ci sont connus, se trouvent dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Deux (2) propositions ont été jugées recevables et ont été analysées par le comité de sélection, soit celles des firmes Stantec Experts-conseils Itée et Beaudoin Hurens. Après établissement des pointages finaux, le comité de sélection recommande que le mandat soit accordé au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, soit la firme Stantec Experts-conseils Itée.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires conformes, les prix soumis et les écarts observés.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (Contingences, incidences)	Total
Stantec Experts-conseils	76.33	6.02	209 686,38	0	209 686,38
Beaudoin Hurens.	77.00	4.59	276 795,27	0	276 795,27
Dernière estimation réalisée			242 758,22	0	242 758,22
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					-33 071,84
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation x 100</i>)					-13.6%
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>)					67 108,89
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire x 100</i>)					32.0%

L'écart favorable de 13,6% s'explique principalement sur deux items: les taux horaires pour les professionnels ainsi que le pourcentage utilisé pour le calcul des honoraires sur la valeur des travaux. Le taux horaire soumis par le plus bas soumissionnaire pour le professionnel senior est 115,00 \$ comparé à 116,50 \$ pour la dernière estimation réalisée. Le pourcentage soumis par le plus bas soumissionnaire est de 5,5% comparé à 6,2% pour la dernière estimation réalisée. Le taux horaire ainsi que le pourcentage utilisé dans la dernière estimation sont basés sur l'historique des résultats d'appel d'offres récents.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre

des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret 795-2014 adopté le 24 septembre 2014. L'adjudicataire recommandé, Stantec Experts-conseils ltée, détient une attestation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF), laquelle est en vigueur depuis le 4 novembre 2014. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 209 686,38 \$ incluant les taxes. Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de fourniture et installation de dispositifs antirefoulement vise à rendre conforme aux règlements en vigueur, les installations d'eau potable de l'agglomération pour assurer la qualité, la fiabilité et la protection de l'eau potable produite pour les citoyens de l'agglomération de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Répondre à l'avis de correction émis par la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ).

- Diminuer les risques d'une contamination possible de l'eau potable par le biais des raccordements des six usines de production d'eau potable de l'agglomération

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : juin 2015;
Réunion de démarrage : juin 2015;
Appel d'offres pour travaux de fourniture et install. janv.2016;
Fin des travaux : juin 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre L'ALLIER)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sylvie L GOUPIL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Giuseppe LERARIO
Ingenieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-05-25

Marie-Josée GIRARD
C/d Ingénierie

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

Approuvé le : 2015-06-01

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2015-06-04



Dossier # : 1156850003

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Simo Management Inc., pour l'inspection de puits d'accès par caméra 360 degrés, suite à l'appel d'offres public 1586 (2 soumissionnaires), dans le cadre des projets de construction, de reconstruction, ou de modification du réseau souterrain de la CSEM, au montant de 232 824.38 \$, taxes incluses.

Il est recommandé:
d'accorder un contrat de services professionnels à Simo Management Inc. pour l'inspection par caméra 360 degrés, suite à l'appel d'offres public no.1586 (2 soumissionnaires) dans le cadre des projets de construction, de reconstruction ou de modification du réseau souterrain de la CSEM, au montant de 232 824.38\$, taxes incluses.

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2015-06-05 13:55

Signataire : Serge A BOILEAU

Président
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

IDENTIFICATION

Dossier # :1156850003

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Simo Management Inc., pour l'inspection de puits d'accès par caméra 360 degrés, suite à l'appel d'offres public 1586 (2 soumissionnaires), dans le cadre des projets de construction, de reconstruction, ou de modification du réseau souterrain de la CSEM, au montant de 232 824.38 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Les inspections par caméra 360 degrés permettent d'évaluer rapidement l'état des structures, l'encombrement général des câbles et les possibilités d'expansion possible. L'évaluation des structures et des composantes accélère la conception et réduit les coûts de travaux de la CSEM. Ceci est nécessaire pour répondre rapide au grand nombre de projets potentiels des arrondissements (PRR) et des services de la Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le Conseil d'administration de la CSEM a accepté la recommandation de l'appel d'offres no.1586, le 3 juin 2015 (séance 38.T1)
Un autre contrat similaire a été approuvé par le conseil d'administration de la CSEM le 18 novembre 2014 et approuvé par le comité exécutif le 10 décembre 2014 (sommaire décisionnel 1146850001) résolution du CE 14 1909. Ce contrat est pratiquement épuisé, ce qui nous oblige à procéder à l'octroi d'un nouveau contrat.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à autoriser la CSEM à signer le contrat de services professionnels avec la firme Simo Management Inc. ayant le mieux répondu à l'appel d'offres public no. 1586 d'inspection par caméra 360 degrés.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public, 7 firmes ont pris possession des documents et 2 d'entre elles ont soumis des offres. Les deux propositions reçues ont été jugées recevables et analysées par le comité de sélection.

Soumissions conformes	Note intermédiaire	Note finale	Montant du contrat (sans taxes)
Simo Management Inc	90,7	6,95	202 500,00 \$
Infrastructel	90,7	6,94	202 650,00 \$
Estimation sommaire			223 350,00 \$
Écart entre adjudicataire et l'estimation			20 850,00 \$
			10%
Écart entre l'adjudicataire et le 2e soumissionnaire			150,00 \$
			0,07%

GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES			
Mandat : Inspection par caméra 360o- CSEM			Numéro : 1586
PARTIE 1			
ÉVALUATION DE CHAQUE PROPOSITION		Infrastructel	SIMO
CRITÈRES (minimum de 4)	Nombre		
Présentation et respect du schéma de l'offre de services	10	7,67	9,00
Compréhension du mandat	15	13,00	13,33
Capacité de production et échéancier	20	18,33	17,00
Expertise de la firme en inspection de PA	25	24,33	23,33
Expertise du chargé de projets et de son équipe	30	27,33	28,00
POINTAGE TOTAL INTÉRIEURE :	100	90,7	90,7

Les firmes dont le pointage intermédiaire est inférieur à 70 points ne seront pas retenues.

Le comité de sélection est composé de 4 membres dont 1 personne extérieure à la direction émettrice du contrat, 1 personne extérieure à l'organisation.

Il n'y a aucun lien hiérarchique entre les individus et le chargé de projet ne fait pas partie du comité

Date du comité de sélection : 28 mai 2015 durée : 1 h 30

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'objet du présent dossier est prévu dans le budget de fonctionnement puisque les inspections de puits d'accès examinés lors des travaux de PRR font partie du programme d'entretien général des structures de la CSEM, à courte ou longue échéance. Cette dépense est entièrement assumée par la CSEM.

Après la récupération des taxes, le budget net est de 201 216,95 \$

Imputation: 2105.0010000.100806.06819.54590 204 216,95 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'information sur l'état des structures est traitée à 100 % par moyen électronique.
La CSEM et l'adjudicataire collaborent étroitement pour réduire au minimum les déplacements routiers nécessaires à l'exécution des inspections, par la planification en lot, en quartier ou en artère à l'intérieur de semaines ou journées complètes de travail.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces services d'inspection par caméra 360 degrés facilitent la gestion du calendrier de la conception, la planification des appels d'offres de contrats de construction et la réalisation de ceux-ci.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début de l'appel d'offres: 8 mai 2015

Ouverture des soumissions: 25 mai 2015

Comité de sélection: 29 mai 2015

Octroi du contrat: 1er juillet 2015

Fin de contrat: 30 juin 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à la politique d'attribution de contrats de services professionnels de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières (Raymond GRAVEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denis - Ext POIRIER
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Serge A BOILEAU
Président

Le : 2015-06-04



Dossier # : 1155840006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver l'ajout au bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal d'un terrain situé entre les rues Saint -Jacques et Notre-Dame (lot 1 180 954) désigné comme étant le « Parc 415». N/Réf.: 25-1-33

d'approuver l'ajout au bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal d'un terrain situé entre les rues Saint-Jacques et Notre-Dame (lot 1 180 954) désigné comme étant le « Parc 415», le tout selon les termes et conditions prévus au bail;

1. d'imputer le revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-06-04 17:18

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1155840006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver l'ajout au bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal d'un terrain situé entre les rues Saint-Jacques et Notre-Dame (lot 1 180 954) désigné comme étant le « Parc 415». N/Réf.: 25-1-33

CONTENU

CONTEXTE

Le lot 1 180 954, d'une superficie de 2 023,8 mètres carrés, situé entre les rues Notre-Dame et Saint-Jacques, utilisé comme stationnement tarifé, est devenu vacant en décembre 2014 suite à un défaut de paiement de taxes et de loyer du locataire. La Ville désire poursuivre la location du terrain afin de bénéficier des revenus de cette location jusqu'à ce qu' une décision soit prise quant à l'avenir de ce terrain.

Conformément à l'entente avec la Société en commandite Stationnement de Montréal (la « SCSM »), la Ville doit permettre à cette dernière, avant de louer le terrain à un tiers, sous réserve d'une demande écrite, de louer et d'exploiter le terrain à des fins de stationnement tarifé.

La Ville a présenté l'offre de location à la SCSM le 27 novembre 2014. Étant en attente de diverses informations de la Ville afin de bien évaluer les conditions d'exploitation du stationnement, la SCSM a confirmé l'exercice de son droit conformément à l'entente le 3 mars 2015.

L'exploitation de ce terrain par la SCSM est conditionnelle à l'obtention des différents permis par l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CO96 01638 - 9 juillet 1996 - bail consenti à la Société en commandite Stationnement de Montréal.

CO95 00785 - 12 avril 1995, modifié CO96 01643 - 9 juillet 1996 - Entente cadre avec la Société en commandite Stationnement de Montréal pour la gestion des stationnements.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver l'ajout au bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal d'un terrain (lot 1 180 954) situé entre les rues

Saint-Jacques et Notre-Dame.

La SCSM entend exploiter 55 places de stationnement sur ce terrain à l'aide d'une borne de paiement, sans la présence d'un préposé ou d'un service de valet, et d'aménager le terrain selon les normes en vigueur. Elle devra voir, à ses frais, à l'aménagement, à l'entretien au nettoyage ainsi qu'à toutes les dépenses d'exploitation du terrain.

Ce terrain sera exploité 7 jours par semaine, de 6 h à 24 h.

La SCSM disposera d'une période de 90 jours à compter de la date d'acceptation par la Ville pour exploiter le terrain.

JUSTIFICATION

La Ville désire louer cet emplacement afin de bénéficier des revenus de location jusqu'à ce qu'une décision soit prise quant à l'avenir de ce terrain. En tout temps, la Ville pourra mettre fin à cette location en signifiant au locataire un préavis écrit minimal de 60 jours. La Ville devra rembourser au prorata du nombre de jours courus les frais d'aménagement encourus par le locataire dans le cas où la remise du terrain était requise avant la fin de la première année. Les coûts d'aménagement du terrain sont évalués à environ 8 000 \$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La grille tarifaire proposée par la SCSM, incluant les taxes est la suivante.

Lundi au vendredi de 6 h à 17 h

Tarif horaire: 6 \$

Tarif maximum par jour: 17 \$

Lundi au vendredi de 17 h à 24 h et fin de semaine:

Tarif horaire: 5 \$

Tarif maximum par jour: 15 \$

Les revenus annuels bruts pour la SCSM, sans taxes, sont estimés à environ 305 000 \$

En ce qui a trait au loyer que devra payer la SCSM à la Ville, l'entente prévoit sommairement un montant de 70% des revenus bruts, moins les taxes foncières. Le montant annuel de revenus pour la Ville est donc estimé à environ 30 500 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de ce dossier assurera un revenu à la Ville jusqu'à ce qu'une décision soit prise quant à l'avenir de ce terrain.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue pour le comité exécutif du 17 juin 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Marc PERREAULT)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (André POULIOT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Melanie DI PALMA
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-05-04

Nicole RODIER
Chef de section, en remplacement de Syvie Desjardins, chef de division jusqu'au 12 mai

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Bruno MARCHAND
Directeur de service

Tél : 514 872-1049

Approuvé le : 2015-06-04



Dossier # : 1150552003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Approuver le contrat de prêt, à titre gratuit, du local Pavillon d'accueil de l'Éco-centre Saint-Michel situé au rez-de-chaussée de l'immeuble du 2475, rue des Regrattiers (bâtiment 2566) à l'organisme la Cité des arts du cirque (TOHU) pour une période de 6 mois, à compter du 1er juin.

Il est recommandé :

- d'approuver le contrat de prêt, à titre gratuit, du local Pavillon d'accueil de l'Éco-centre Saint-Michel situé au rez-de-chaussée de l'immeuble du 2475, rue des Regrattiers (bâtiment 2566) à l'organisme la Cité des arts du cirque (TOHU) pour une période de 6 mois, à compter du 1er juin 2015.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-06-05 18:02

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1150552003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Approuver le contrat de prêt, à titre gratuit, du local Pavillon d'accueil de l'Éco-centre Saint-Michel situé au rez-de-chaussée de l'immeuble du 2475, rue des Regrattiers (bâtiment 2566) à l'organisme la Cité des arts du cirque (TOHU) pour une période de 6 mois, à compter du 1er juin.

CONTENU

CONTEXTE

L'immeuble situé au 2475, rue des Regrattiers est la propriété de la Ville de Montréal. Il abrite, à l'étage, les bureaux administratifs de l'Éco-centre Saint-Michel. Le pavillon d'accueil de l'immeuble, situé au rez-de-chaussée, servait auparavant de centre d'interprétation de l'Éco-centre. Ce dernier est toutefois vacant depuis quelques années. L'organisme la TOHU souhaite occuper le pavillon d'accueil de l'Éco-centre Saint-Michel pour y recevoir des groupes de citoyens dans le cadre du projet d'art public d'Alain-Martin Richard. Ces actions sont préalables à la réalisation de l'oeuvre de mémoire qui sera installée en 2017 au Complexe environnemental Saint-Michel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à approuver le contrat de prêt, à titre gratuit, du local Pavillon d'accueil de l'Éco-centre Saint-Michel situé au rez-de-chaussée de l'immeuble du 2475, rue des Regrattiers (bâtiment 2566) à la TOHU pour une période de 6 mois, à compter du 1er juin.

Le bénéficiaire a la responsabilité, avec Alain-Martin Richard, de voir à la sécurité, à l'aménagement et à l'entretien ménager du local.

JUSTIFICATION

Cette entente avec la TOHU est justifiée par le fait que l'organisme possède un mandat d'animation et de valorisation du site du Complexe environnemental Saint-Michel donné par la Ville (Sommaire 1120014003). Leur occupation du local du Pavillon d'accueil de l'Éco-centre permettra à l'artiste Alain-Martin Richard de sensibiliser les citoyens à l'histoire du site par différentes activités qui mèneront à la réalisation d'une oeuvre d'art public.

Par ailleurs, le Service de l'environnement du Complexe environnemental Saint-Michel est en accord avec cette occupation puisque le local n'est pas requis pour des fins municipales et que les activités de l'artiste ne causent pas de préjudices aux activités des autres occupants de l'immeuble.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'entente de prêt de local est sans frais pour la TOHU.
Selon une évaluation de la Division des évaluations et des transactions immobilières (SGPI), la valeur de location pour ce local, d'une superficie nette locative de 98,75 m², est de l'ordre de 1500\$ par mois, soit de 9 000\$ pour la durée d'une entente de 6 mois.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il s'agit du seul local disponible situé à proximité du Complexe environnemental Saint-Michel, ce qui permettra à la TOHU et à l'artiste Alain-Martin Richard de disposer d'un local adéquat pour les activités et événements ponctuels liés à l'oeuvre de mémoire à venir au CESM.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du contrat de prêt de local CE : juin 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le projet d'entente de prêt est conforme aux politiques et aux pratiques de la Ville de Montréal.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction (Steve BILODEAU BALATTI)

Avis favorable avec commentaires :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction (Sylvie DESJARDINS)

Avis favorable :
Service de l'environnement , Direction (Carl MOISE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle RIENDEAU
agente de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Richard ADAM
Chef de division

Le : 2015-05-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal I. GAGNON
Directrice générale adjointe

Approuvé le : 2015-06-05

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Approuvé le : 2015-06-03



Dossier # : 1124435002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel les sociétés 7829329 Canada inc., 7829361 Canada inc. et 7829337 Canada inc. accordent, sans contrepartie, une servitude d'utilités publiques et de passage piétonnier, en faveur de la Ville, sur une parcelle de terrain située au nord-est de la rue d'Iberville et au nord-ouest du boulevard Saint-Joseph Est, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie. N/Réf. : 31H12-005-1469-03

Il est recommandé :
d'approuver un projet d'acte par lequel les sociétés 7829329 Canada inc., 7829361 Canada inc. et 7829337 Canada inc. accordent, sans contrepartie, une servitude réelle d'utilités publiques et de passage piétonnier, en faveur d'un immeuble appartenant à la Ville, sur une parcelle de terrain située au nord-est de la rue d'Iberville et au nord-ouest du boulevard Saint-Joseph Est, composé d'une partie des lots 4 567 474 et 5 058 817 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, le tout tel qu'illustré au plan I-27 Rosemont, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 10 juin 2013 sous sa minute 1422, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-06-04 13:54

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1124435002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel les sociétés 7829329 Canada inc., 7829361 Canada inc. et 7829337 Canada inc. accordent, sans contrepartie, une servitude d'utilités publiques et de passage piétonnier, en faveur de la Ville, sur une parcelle de terrain située au nord-est de la rue d'Iberville et au nord-ouest du boulevard Saint-Joseph Est, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie. N/Réf. : 31H12-005-1469-03

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie a communiqué avec le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») afin d'entreprendre les procédures d'acquisition d'une servitude d'utilités publiques et de passage piétonnier dans le cadre du projet résidentiel sur l'ancien site de la compagnie Norampac. Ce futur projet résidentiel, situé au nord-ouest du boulevard Saint-Joseph Est, entre les rues d'Iberville et Molson, s'inscrit dans une volonté de l'Arrondissement de redéfinir les vocations de ce secteur en déclin. Ce projet résidentiel sera développé sur plusieurs lots représentant une superficie d'environ 41 500 m², tel qu'illustré par le plan de cadastre et le plan d'implantation en pièces jointes.

Pour ce projet, une entente relative à des travaux d'infrastructure a été convenue entre la Ville et le promoteur. À même cette entente, annexée en pièces jointes, il a été convenu que le promoteur s'engage à céder gratuitement à la Ville une servitude réelle requise pour le maintien, l'entretien et la réparation d'une conduite d'aqueduc nécessaire à la réalisation du projet et une servitude de passage pour un lien piétonnier entre la rue d'Iberville et la future placette nord.

Pour illustrer la servitude d'utilités publiques et la servitude de passage piétonnier, une description technique accompagnée du plan I-27 Rosemont a été préparée par Sylvie Gauthier, arpenteur-géomètre, le 10 juin 2013 sous sa minute 1422 et dont copie demeure annexée en pièces jointes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA11 26 0195 - 16 juin 2011 - Approbation d'un projet de protocole d'entente avec le « Groupe Réseau Sélection inc. » pour la réalisation des travaux d'infrastructure du nouveau projet domiciliaire prévu sur l'ancien site de la cartonnerie Norampac (1112913015).

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel a pour but d'approuver un projet d'acte par lequel les sociétés 7829329 Canada inc., 7829361 Canada inc. et 7829337 Canada inc. accordent, sans contrepartie, une servitude d'utilités publiques et de passage piétonnier, en faveur de la Ville, sur une parcelle de terrain située au nord-est de la rue d'Iberville et au nord-ouest du boulevard Saint-Joseph Est, composée d'une partie des lots 4 567 474 et 5 058 817 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, le tout tel qu'illustré au plan I-27 Rosemont, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteuse-géomètre, le 10 juin 2013 sous sa minute 1422.

Au niveau de la servitude d'utilités publiques, celle-ci permettra d'assurer le maintien, l'entretien et la réparation de la future conduite d'aqueduc qui sera construite entre la rue d'Iberville et la future placette Nord. Cette servitude est d'une largeur de 6 mètres et sera créée sur une partie des lots 4 567 474 et 5 058 817 du cadastre du Québec.

Quant à la servitude de passage piétonnier, celle-ci sera d'une largeur de 5 mètres et sera également créée sur une partie des 4 567 474 et 5 058 817 du cadastre du Québec. De plus, les propriétaires, soit les sociétés 7829329 Canada inc., 7829361 Canada inc. et 7829337 Canada inc., seront responsables de l'entretien et du déneigement de cette emprise et devront s'assurer que ce lien piétonnier demeure accessible tout au long de l'année.

JUSTIFICATION

Considérant les aspects suivants :

- La création de cette servitude a été convenue à même l'entente relative à des travaux d'infrastructure entre la Ville et le promoteur.
- La servitude de passage permettra de créer un lien piétonnier reliant la rue d'Iberville à la placette nord du projet.
- La servitude d'utilités publiques permettra de construire une conduite d'aqueduc qui reliera la rue d'Iberville à la placette nord du projet.
- L'ensemble des intervenants municipaux est favorable à l'acquisition et la création de cette servitude;
- La servitude répond à un besoin d'intérêt public.

Pour ces motifs, le projet d'acte de servitude est soumis aux autorités municipales compétentes, pour approbation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Selon l'entente relative à des travaux d'infrastructure convenue entre la Ville et le promoteur, cette servitude est consentie sans contrepartie. De plus, selon la Section évaluation immobilière du SGPI la valeur marchande attribuable à cette servitude est estimée à une valeur nominale de 1 \$ puisque le nombre d'unités potentiellement développables du projet n'est pas diminué et le passage piétonnier permettant de rallier la rue d'Iberville s'avère un attrait pour le projet dans son ensemble. La valeur marchande est

fournie seulement dans le but de déterminer à quelle instance décisionnelle sera présentée le dossier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La création de cette servitude permettra d'améliorer la qualité des milieux de vie résidentiels.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction (Robert COULOMBE)

Avis favorable avec commentaires :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Olivier CARRIGNAN DE CARUFEL)

Avis favorable avec commentaires :
Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures (Sylvie BLAIS)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Abdelwahid BEKKOUCHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dany LAROCHE
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

Le : 2012-02-02

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Bruno MARCHAND
Directeur de service

Tél : 514 872-1049

Approuvé le : 2015-06-04



Dossier # : 1153617001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accepter le revenu supplémentaire de 17 700 \$, avant taxes, provenant de Montréal en histoire, pour agir en tant que partenaire d'expertise en contenus historiques et, à ce titre, s'assurer de la validité des contenus historiques diffusés dans le cadre des projets « Cité mémoire » et des circuits de l'application mobile, en tenant compte des savoirs et sources disponibles, autoriser une dépense supplémentaire de 17 700 \$ pour couvrir les coûts occasionnés par ce projet et entériner l'entente signée par le directeur général de Montréal en histoire et par le chef de section, Centre d'histoire de Montréal, établissant les modalités de la collaboration entre la Ville de Montréal (Centre d'histoire de Montréal) et Montréal en histoire.

Le Service de la culture recommande :

1. d'accepter le versement de 17 700 \$, avant taxes, de la part de Montréal en histoire, pour le travail d'expertise en contenus historiques du Centre d'histoire de Montréal fourni dans le cadre des projets « Cité mémoire » et des circuits de l'application mobile de Montréal en histoires;
2. d'accorder un budget additionnel de revenus et dépenses équivalant au montant versé de 17 700 \$, avant taxes, et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats du Service de la culture à affecter cette somme aux dépenses occasionnées par ce projet;
3. d'entériner l'entente signée par le Directeur général de Montréal en histoires et par le chef de section du Centre d'histoire de Montréal, établissant les modalités de la collaboration entre la Ville de Montréal (Centre d'histoire de Montréal) et Montréal en histoire;
4. d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-06-05 09:54

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1153617001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accepter le revenu supplémentaire de 17 700 \$, avant taxes, provenant de Montréal en histoire, pour agir en tant que partenaire d'expertise en contenus historiques et, à ce titre, s'assurer de la validité des contenus historiques diffusés dans le cadre des projets « Cité mémoire » et des circuits de l'application mobile, en tenant compte des savoirs et sources disponibles, autoriser une dépense supplémentaire de 17 700 \$ pour couvrir les coûts occasionnés par ce projet et entériner l'entente signée par le directeur général de Montréal en histoire et par le chef de section, Centre d'histoire de Montréal, établissant les modalités de la collaboration entre la Ville de Montréal (Centre d'histoire de Montréal) et Montréal en histoire.

CONTENU

CONTEXTE

L'organisme Montréal en histoire a pour mission de développer un événement innovateur qui mettra en valeur l'immense richesse de l'histoire de Montréal. Il a donc entrepris avec le soutien de plusieurs partenaires, de produire un spectacle multimédia sur l'histoire de Montréal, sous le nom de *Cité mémoire* et de mettre sur pied diverses activités connexes, dont une application mobile mettant en valeur l'histoire et le patrimoine du Vieux-Montréal. Pour la conception et le développement de ces projets, il a requis la collaboration de divers experts aux compétences diversifiées, dont le Centre d'histoire de Montréal et son personnel, afin d'orienter et de valider le contenu et la forme de ces projets et d'en assurer la qualité et le professionnalisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1527 - 8 octobre 2014 : Accepter le revenu supplémentaire de 6 000 \$, plus taxes, provenant de l'Association des transports du Canada pour la réalisation, en collaboration avec le Centre d'histoire de Montréal, d'une exposition sur les transports au Canada dans le cadre du congrès de l'Association sur le thème « Transport 2014 – Du passé vers l'avenir », du 28 au 30 septembre prochain, qui soulignera le 100^e anniversaire de l'Association.

Autoriser une dépense supplémentaire de 6 000 \$ pour couvrir les coûts occasionnés par ce projet.

DESCRIPTION

Montréal en histoire souhaite établir une entente de collaboration et d'expertise avec le Centre d'histoire de Montréal (CHM) et son personnel professionnel, afin de bénéficier de l'expertise et de l'excellente réputation muséologique de cette institution de la Ville de Montréal, et d'avoir accès à ses compétences et à son centre de documentation. Les services requis du Centre d'histoire de Montréal touchent certains aspects de la conception et de l'élaboration du projet *Cité mémoire*, ainsi que la coordination de la recherche, le suivi et la validation des données historiques pour l'application mobile présentant des parcours historiques dans le Vieux-Montréal.

JUSTIFICATION

Le Centre d'histoire de Montréal a développé depuis sa création en 1983, une expertise reconnue en recherche, médiation, exposition et histoire orale. Depuis l'an 2000, il a prêté son expertise pour accompagner l'élaboration ou réaliser des activités de mise en valeur de l'histoire et du patrimoine pour la Ville (Direction de la culture et du patrimoine) dont le 30^e anniversaire des Jeux olympiques, le 40^e d'Expo 67, l'exposition permanente sur le Dr Norman Bethune au pavillon de Montréal à Shanghai ainsi que le 40^e de l'incendie du Blue Bird, à l'Hôtel de ville. Le CHM a aussi produit le documentaire *Raconte-moi Haïti et Montréal* dans le cadre du projet SILA du Service de la diversité sociale et des sports, soutenu par le Ministère de l'immigration. Il a réalisé des recherches historiques, des expositions et des collectes de témoignages pour les arrondissements de Parc-Extension, de Saint-Laurent et de Montréal-Nord, de même que pour des organismes, notamment la Corporation des Habitations Jeanne-Mance, le Musée de l'imprimerie, l'Université de Montréal et l'Association des transports du Canada. Sa mission prévoit que le Centre d'histoire « offre également son expertise et travaille souvent en collaboration avec les groupes qui désirent retracer leur histoire et la diffuser ». Ce faisant, il assure un plus grand rayonnement à son travail de sensibilisation à l'histoire de la ville et contribue à valoriser l'expertise municipale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour cette collaboration, la contribution de 17 700 \$, avant taxes, provenant de Montréal en histoire sera versée dans le centre de responsabilité no 101360 des budgets additionnels du Centre d'histoire de Montréal, associés à la source 0014000. Un segment projet sera créé pour ce revenu.

Les dépenses seront réparties sur l'année 2015.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet *Cité mémoire* et l'application mobile feront connaître pendant plusieurs années, de manière actuelle et attractive, l'histoire et le patrimoine de la ville.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette entente permettra au Centre d'histoire de mettre en valeur l'expertise municipale en recherche historique et de faire connaître le Centre d'histoire de Montréal comme institution muséale contribuant, entre autres dans le cadre de collaborations, à la mise en valeur du patrimoine et de l'histoire des Montréalais, dans son lieu muséal et ailleurs dans la ville. Le Centre d'histoire profitera donc de la visibilité locale et internationale du projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le Centre d'histoire de Montréal et son logo, ainsi que son rôle de partenaire d'expertise en contenus historiques sera diffusé sur tous les outils de communication des projets réalisés dans le cadre de cette entente.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Septembre 2014

- Participation aux rencontres d'orientation des concepts et des contenus historiques de *Cité mémoire* et des parcours historiques de l'application mobile.
- Rencontres et consultations avec le personnel de Montréal en histoire et les créateurs Michel Lemieux et Victor Pilon.

Novembre 2014

- Lecture du scénario de *Cité mémoire* et validation des contenus historiques.

Janvier 2015

- Choix de 50 lieux d'intérêt dans le quartier historique pour l'application mobile.
- Coordination de la recherche pour la constitution de dossiers documentaires et historiques pour chaque lieu.
- Choix des contenus pour chaque lieu.

Mars 2015

- Rédaction des textes préliminaires et le cas échéant, des textes finaux.
- Validation des textes rédigés par un rédacteur, le cas échéant.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Isabelle BESSETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François LECLERC
Chef de section

ENDOSSÉ PAR

Paul LANGLOIS
Chef de division

Le : 2015-05-14

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Tél : 514 872-4600
Approuvé le : 2015-05-27

CE : 30.002

2015/06/17 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1156995001

Unité administrative responsable :	Service des communications , Direction , Division des communications corporatives
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 55 000 \$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service des communications, afin de faciliter l'atteinte des objectifs liés au Plan de l'Eau de Montréal pour l'année 2015.

Il est recommandé :

D'autoriser un virement budgétaire de 55 000 \$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service des communications, afin de faciliter l'atteinte des objectifs liés au *Plan de l'Eau de Montréal* pour l'année 2015.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-06-04 13:57

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1156995001

Unité administrative responsable :	Service des communications , Direction , Division des communications corporatives
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 55 000 \$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service des communications, afin de faciliter l'atteinte des objectifs liés au Plan de l'Eau de Montréal pour l'année 2015.

CONTENU

CONTEXTE

Le 20 mars 2015, le maire de Montréal, M. Denis Coderre, et la responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau au comité exécutif, Mme Chantal Rouleau, présentaient le *Plan de l'Eau de Montréal* qui met de l'avant différentes actions visant à affirmer haut et fort l'importance de l'eau dans la métropole et à répondre au souhait exprimé par les Montréalais lors des consultations entourant les préparatifs du 375^e anniversaire de la ville : se réapproprier le fleuve et la rivière des Prairies, l'eau et les berges.

Ce plan prévoit notamment :

- L'aménagement d'un bain portuaire dans le Vieux-Port;
- L'aménagement de deux plages, dans les arrondissements de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de Verdun;
- Un nouveau programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air;
- Un nouveau programme de soutien pour augmenter les accès et fenêtres sur la rivière des Prairies;
- L'aménagement des berges aux vagues éternelles Guy et Habitat 67;
- L'accélération du programme de correction des raccordements inversés;
- La poursuite des études en vue de la création d'un nouveau programme de renaturalisation des ruisseaux.

Le Service des communications a reçu le mandat du directeur général de développer une image de marque de l'eau à Montréal qui intégrerait les parcs, les activités nautiques et les accès au fleuve et à la rivière des Prairies. Ce mandat comporte la réalisation d'un plan de

marketing et de communication. Il concerne l'année 2015 mais s'inscrit également dans l'échéancier du 375^e anniversaire de Montréal, en 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 15 0619 - 15 avril 2015

Sommaire 1156817001 – Adopter le Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau pour la période 2015-2019. Autoriser un virement budgétaire de 50 000 \$ en provenance du budget des dépenses contingentes vers le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports pour 2015. Autoriser un ajustement de la base budgétaire 55 000 \$ en 2016, de 60 000 \$ en 2017, de 65 000 \$ en 2018 et 70 000 \$ en 2019.

DESCRIPTION

Autoriser un virement budgétaire de 55 000 \$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service des communications, afin de faciliter l'atteinte des objectifs liés au *Plan de l'Eau de Montréal* pour l'année 2015.

Le budget, administré dans le respect des orientations de gestion du Service des communications, permettra d'avoir recours aux services de collaborateurs externes pour la réalisation de certains volets du mandat requérant une expertise spécifique. Il permettra également d'assumer divers frais de production, d'impression, de placement publicitaire, etc.

JUSTIFICATION

Le Service des communications possède les ressources professionnelles pour déployer différentes opérations de communication en vue de soutenir le *Plan de l'Eau de Montréal* et de contribuer au développement d'une image de marque de l'eau. Cependant, il ne dispose pas du budget nécessaire pour assumer certains frais liés à ces opérations, qui n'ont pas été prévus dans son budget de fonctionnement.

Ce transfert budgétaire permettra de doter le Service des communications du budget requis pour la réalisation de ce mandat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'année 2015, les crédits budgétaires nécessaires aux opérations de communication liées au *Plan de l'Eau de Montréal* n'ont pas été prévus au budget du Service des communications. En conséquence, la dépense sera assumée par le Service des finances. Un ajustement d'une valeur de 55 000 \$ de la base budgétaire 2015 du Service des communications est requis afin de réaliser ces opérations.

Les communications font partie des dépenses mixtes d'administration et la nature des activités réalisées s'inscrit dans la mission du Service des communications.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les opérations de communication seront déployées au cours de l'été/automne 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Cathy GADBOIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patricia BOUCHARD
Chargée de communication

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-06-02

Louis BEAUCHAMP
Directeur de service

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Alain DG MARCOUX
Directeur général

Tél : 514 872-5753

Approuvé le : 2015-06-04

CE : 30.004

2015/06/17 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.005
2015/06/17 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.001
2015/06/17 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.002

2015/06/17 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 60.001
2015/06/17 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1156994001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise sur l'Étude de l'élargissement de la portée de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics (RLRQ, c. A-2.01) et des modifications à la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

Il est recommandé :

de prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise relatifs à l'étude de l'élargissement de la portée de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics* (RLRQ, c. A-2.01) et des modifications à la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-06-05 15:41

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1156994001**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise sur l'Étude de l'élargissement de la portée de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics (RLRQ, c. A-2.01) et des modifications à la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil municipal a été saisi d'une motion, à sa séance du 25 septembre 2012, à propos d'une demande d'amendement à la portée de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics* (RLRQ, c. A-2.01) et à la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), à la suite du dépôt d'une motion de l'opposition officielle. Cette motion demandait que la Ville obtienne du gouvernement du Québec :

- un levier juridique pour permettre de stimuler la mise en place du programme d'accès à l'emploi et à l'égalité (PAÉE) dans les entreprises privées qui contractent avec la Ville et dans les organismes à but non lucratif (OBNL) qui reçoivent des subventions et ce, afin d'aider à corriger la situation des personnes faisant partie des groupes victimes de discrimination;
- un encadrement législatif lui permettant d'utiliser, lors des processus d'appel d'offres, des critères et pondérations à caractère social, tel que la présence d'un PAÉE chez les entreprises privées et OBNL soumissionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0876, 25 septembre 2012 : Référer la motion à la Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise, conformément au 5^o paragraphe de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)* , pour étude.

DESCRIPTION

La commission a mené ses travaux en collaboration avec le Service de l'approvisionnement et le Service des affaires juridiques lors d'une séance de travail le 17 septembre 2013. Les nouveaux membres désignés en 2014 ont repris et analysé les documents et informations présentés dans le cadre de quatre séances de travail, le 26 septembre, le 10 octobre, le 14 novembre 2014 ainsi que le 27 mars 2015, où le Service du développement économique a apporté un complément d'information permettant de finaliser l'étude du dossier. La Commission a adopté à l'unanimité quatre recommandations, le 24 avril 2015. Le rapport de la commission a été déposé à la séance de travail du conseil municipal du 25 mai 2015 et à la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2015.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise stipule, sous le thème **ÊTRE SOLIDAIRE**, à l'**action 35**, la volonté de la Ville de Montréal à promouvoir l'économie sociale selon le Partenariat en économie sociale pour un développement solidaire et durable et les partenaires du plan s'engagent de faire affaire avec des entreprises d'économie sociale (p.70).

De plus, l'**action 36** du thème **ÊTRE ÉQUITABLE**, confirme l'engagement de la Ville à collaborer à la réalisation de mesures visant l'intégration des personnes immigrantes et leur pleine participation à la vie montréalaise. Les partenaires s'engagent à (...) *adopter un plan d'action à l'accès et à l'égalité en emploi.*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux et à favoriser la participation des citoyennes et des citoyens aux débats d'intérêt public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Élisabeth RIVEST
secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-06-01

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections_ soutien aux
commissions et réglementation

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2015-06-05